

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 21 février 2012
sous la présidence de M. Francis WOLF
Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Joseph KUHN - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés : - M. Jeannot KLEIN donne *procuration* à M. Eric MULLER.
- Mme Geneviève LAUSECKER donne *procuration* à M. André FLECK.

M. le Maire remercie tous les conseillers qui ont témoigné leur soutien et leur amitié à M. Alain BIETH, à l'occasion du décès de son père.

M. Arnaud GLASSER remercie avec son épouse les Conseillers pour les nombreux cadeaux reçus à l'occasion de la naissance de leur fille.

M. Arnaud GLASSER convie les élus au verre de l'amitié à l'issue de cette séance.

Le Maire remercie le représentant de la presse pour sa présence.

M. le Maire demande de modifier l'ordre des points et de traiter le point n°5. Débat d'orientation après les Comptes Administratifs du Budget Principal et de l'Assainissement 2011. Aucune objection n'ayant été formulée, M. le Maire considère que l'assemblée autorise cette modification.

L'assemblée se compose de 18 élus représentés, 16 élus présents : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h05.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 10 janvier 2012.
3. Adhésion de la Commune à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire ATESAT.
4. Acquisition d'un terrain situé sur le ban de Wittersheim.
5. Débat d'orientations budgétaires 2012.
6. Choix du prestataire de laboratoire d'analyses des points d'eau.
7. Approbation du compte administratif Budget principal 2011.
8. Approbation du compte administratif - service de l'assainissement 2011.
9. Consultation en vue de l'extension de la circonscription du Port de Strasbourg au territoire du Bas-Rhin.
10. RD 421-présentation des résultats de l'étude acoustique
11. SCOTERS - Retrait de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett.
12. Travaux d'assainissement de la rue du Moulin : Convention de fonds de concours - Avenant n°1.
13. Recrutement de Contrats d'Accompagnement à l'emploi.
14. Choix du prestataire relatif à la protection contre les effets indirects de la foudre.
15. Informations sur une création d'une AFUA.
16. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER secrétaire de la présente séance, assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 10 janvier 2012.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012
par
Voix POUR : 16
ABSTENTIONS : 2
Mme Geneviève LAUSECKER - M. André FLECK.*

3. Adhésion de la Commune à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire ATESAT.

Rapporteur : M. le Maire :

M. le Maire explique que la CCRB sollicite les communes adhérentes pour souscrire une convention ATESAT, elle-même ne pouvant le faire en son nom propre. Cette assistance permettra d'établir un diagnostic de la sécurité routière.

M. Arnaud GLASSER demande si cette assistance inclut une aide juridique.

M. le Maire précise que cette convention portera uniquement sur un diagnostic de la signalisation routière. La commission « sécurité » pourra mener une réflexion engendrant, comme pour la rue de la République une action de réduction du flux et de la vitesse des automobilistes.

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif à la mise en place de la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Vu la loi MURCEF du 11 décembre 2001,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT à compter du 1er mars 2012 la mission de suivi de base pour un montant forfaitaire annuel de 418,95€, avec la mission complémentaire suivante :

Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.

(5% du forfait de base de l'ordre de 20,95€).

Autorise le Maire à signer la convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Acquisition d'un terrain situé sur le ban de Wittersheim.

Rapporteur : M. le Maire.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise le 13 janvier 2012, portant sur la candidature de la Commune à l'acquisition du terrain situé sur la ban communal de Wittersheim, au lieu-dit THAL parcelle n° 68 section n° 41 auprès de la SAFER, dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2008.

La Commune a la possibilité d'acquérir cette parcelle d'une surface de 52a et 31ca, le prix de rétrocession s'élève à 13 152,00€ comprenant les frais de bornage.

Ce montant a été calculé pour une date de paiement fixée au 15 septembre 2012. Passé ce délai, la SAFER aura droit conformément à sa délibération du conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5% sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

M. Gérard MITTELHAEUSER précise que l'aboutissement de ce projet est aléatoire. Il est soumis aux directives futures de la Chambre d'Agriculture ainsi que celles de l'Accompagnement au maintien et au Développement de l'Entreprise en Ruralité. Nous devons dès à présent prévoir un terrain pour l'emplacement de cette aire de lavage. Sachant que le cas échéant, ce terrain appartiendra à la Commune et constituera une réserve foncière.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les démarches d'acquisition, afin de concrétiser le projet de création d'une aire de lavage collective respectant l'arrêté du 12 septembre 2006, relatif aux nouvelles pratiques phytosanitaires et des obligations de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune ainsi que toutes les pièces afférentes.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Choix du prestataire de laboratoire d'analyses des points d'eau.

Rapporteur : M. le Maire.

Le Maire soumet aux Conseillers la résolution suivante :

VU l'arrêté du 1^{er} février 2010 applicable au 01 janvier 2012, concernant les obligations de surveillance des réseaux d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) dans les bâtiments recevant du Public (ERP : la Mairie, la Synagogue, le Club-House et la salle Socio-Educative), imposant que le dénombrement en legionella pneumophila doit être inférieur à 1000 unités formant colonie par litre (UFC/L) au niveau de tous les points d'usage à risque;

CONSIDERANT que la surveillance mensuelle de la température de l'eau est associée à un prélèvement d'eau pour analyses de légionelles, par un laboratoire accrédité pour le paramètre légionelles par le comité français d'accréditation (COFRAC), au point le plus éloigné des douches, au point de retour de boucle et les fonds de ballon;

CONSIDERANT la liste des laboratoires habilités envoyée par l'Agence Régionale de Santé Alsace;

CONSIDERANT que deux laboratoires sur les trois sollicités ont répondu.

Le Centre d'Analyses et de Recherches (C.A.R) d'Illkirch pour un montant de 1 104,30TTC, pour 13 points de prélèvements et le laboratoire Eurofins Hydrologie France de Courtaboeuf pour un montant de 1152,94 TTC, pour 12 points de prélèvements ;

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE RETENIR** le Centre d'Analyses et de Recherches (C.A.R) d'Illkirch pour un montant de 1 104,30/TTC, pour 13 points de prélèvements.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation et à la mise en application de ces obligations.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation du Compte Administratif du budget Principal 2011.

M. le Maire précise que la commission des finances s'est réunie le mardi 7 février 2012 et a émis un avis favorable à l'approbation des comptes 2011.

Mme Béatrice SCHNEIDER donne lecture des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement apparaissant sur le document joint à l'invitation des élus.

Mme Béatrice SCHNEIDER propose de présenter les comptes à l'€uro; proposition acceptée par les Conseillers à l'unanimité.

C/6064 Fournitures Administratives : 3 822€. Il est à noter que des économies ont été réalisées grâce au marché à bon de commande.

C/6065 Livres et disques : 452€. Il s'agit des livres offerts aux élèves en 2010 et en 2011.

C/6135 Locations mobilières : 1 625€. Location de mini-pelle, d'un tracteur enfouisseur, d'une tronçonneuse, pour des travaux en régie qui reviennent moins chers à la collectivité.

C/61521 Terrains 2 660€ : comprend essentiellement la réparation de la clôture de l'aire de jeux.

C/61522 Bâtiments 3 507€ : englobe le plan d'évacuation des bâtiments communaux.

C/61551 Matériel roulant 3 240€ : réparations sur le tracteur et le véhicule KANGOO.

C/617 Etudes et recherches 4 784€ : montant dû au SDAU dans le cadre du projet du lotissement KEHLEN.

C/6184 Versement à des organismes 2 673€ : solde du permis Poids lourds.

C/ 6226 Honoraires 2 790€ : droit des sols dû au SDAU à raison de 1,50€/habitant.

C/6237 Publications 5 307€ : frais d'impression du bulletin municipal.

C/6251 Voyages et déplacements 395€ : frais de transport des enfants de l'école à Vimbuch.

C/6336 Cotation CNFPT et CG 4 032€ : cotisations au CG payées au titre des années 2011 et 2012.

C/ 739116 Reversement FNGIR 112 193€ : il s'agit de la neutralisation des recettes supplémentaires liées au versement à la Commune de la part Départementale sur la TH.

C/ 6531 Indemnités 48 719€.

M. André FLECK remarque qu'en 2010 les indemnités représentaient 44 534€ alors qu'en 2011, ces frais passent à 48 000€ couvrant uniquement 6 mois. Cela voudrait dire que sur 1 an, ce compte passerait à 8 000€ de plus, suite à l'augmentation de l'indemnité des élus.
Mme Béatrice SCHNEIDER précise qu'une mise à niveau des indemnités des adjoints est intervenue.

C/675 Immobilisations cédées 10 570€ : ce montant englobe le prix de cession de l'ancien véhicule qui en définitif n'est que de 500€.(cf montant figurant à la fois en charge et en produit).

Mme Béatrice SCHNEIDER poursuit la lecture en présentant les recettes de fonctionnement :

C/70878 Remboursements de frais 3 095€ : travaux exécutés par le service technique de la Commune dans le cadre de la convention.

C/7088 Remboursements insertions publicitaires 3 650€ : 150€ correspondent à un encart paru en 2012.

C/7311 Contributions directes 361 888€ : la trésorerie a englobé la taxe d'habitation, la taxe

Foncière (bâti et non bâti) et la CFE initialement prévue au C/748314.
C/6419 Remboursements sur rémunérations 18 863€ : I s'agit des sommes perçues dans le cadre des CAE.

Aucune demande de renseignements complémentaires n'est formulée, Mme Béatrice SCHNEIDER procède à la lecture des dépenses d'investissement :

C/202 Frais documents d'urbanisme 11 101€ : frais liés à la clôture du PLU (bureau d'étude et publications) .

C/2128 Autres agencements 29 985€ : travaux à l'ancienne STEP, rue de la république, au rond point et maîtrise d'oeuvre du bureau BEREST.

C/21311 Hôtel de ville 4 998€ : mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

C/21312 Bâtiments scolaires 11 286€ : remise en état de la toiture de l'école refacturée par la CCRB.

C/21318 Autres bâtiments publics 35 013€ : travaux dans la salle socio-éducative et au niveau de la Synagogue.

C/2151 Réseaux de voirie 12 700€ : travaux route de Haguenau

C/2182 Matériel de transport 6 578€ : acquisition de la remorque pour l'OMS.

C/2183 Acquisition matériel de bureau 9 104€ : remplacement du matériel informatique et de l'installation téléphonique.

C/2184 Mobilier 6 439€ : tables et chaises pour la salle socio-éducative.

C/2188 Autre matériel technique 20 431€ : défibrillateurs, saleuse, bâches et auto-laveuse.

Mme Béatrice SCHNEIDER procède à la lecture des recettes d'investissement :

C/1323 Département 9 415€ : Subventions liées au PLU et à la route Départementale.

Arrivée de M. KLEIN Jeannot à 20h45.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2011 du Budget Principal.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses € 630 124,16

Recettes € 956 625,33

Excédent € 326 501,17

Section d'investissement

Dépenses € 242 956,55

Recettes € 472 572,84

Excédent € 229 616,29

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 556 117,46€

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2011 présenté et arrêté comme ci-dessus.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

DECIDE :

de reporter la somme de 40 000€ en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2012.

d'affecter à l'article 1068 du budget 2012 la somme de 286 501,17€.

La délibération est approuvée à

15 Voix pour

et 2 Abstentions Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK

7. Approbation du Compte Administratif du budget Assainissement 2011.

M. le Maire précise que la commission des finances s'est réunie le mardi 7 février 2012 et a émis un avis favorable à l'approbation des comptes 2011.

Dépenses de fonctionnement

Mme Béatrice SCHNEIDER rappelle le déficit de fonctionnement de 2010 reporté au C/002 de 32 433,42€.

Mme Béatrice SCHNEIDER présente les dépenses d'investissement :

Mme Béatrice SCHNEIDER précise qu'il est préférable de maintenir l'excédent de fonctionnement dans sa globalité en fonctionnement car il se pourrait que l'on soit à nouveau à cheval concernant la facturation. On se doit d'être cohérent par rapport à 2010, année au cours de laquelle un déficit de fonctionnement a été constaté. Il est à noter que la contribution au SICTEU sera probablement en augmentation.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2011 du service assainissement.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée après avoir pris connaissance du compte administratif du budget du service assainissement de l'exercice 2011 ce jour arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	€ 190 978,37
Recettes	<u>€ 268 778,17</u>
Excédent	€ 77 799,80

Section d'investissement

Dépenses	€ 101 410,24
Recettes	<u>€ 160 360,77</u>
Excédent	€ 58 950,53

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 136 750,33€

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2011 présenté et arrêté comme ci-dessus.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

DECIDE :

de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2012 la somme de 77 799,80 €.

*La délibération est approuvée à
15 Voix Pour
et 2 Abstentions Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK*

8. Débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire retrace les engagements pris lors des dernières réunions municipales relatifs aux investissements pour l'année 2012.

Il s'agit de prendre conscience que les recettes seront certainement moindres pour l'année 2012 de la part de de l'Etat, de la Région et du Département.

Le budget 2012 doit être conçu sans garantie d'obtention de certaines subventions.

La commission des finances se réunira le 13 mars en lieu et place du Conseil Municipal. Le budget principal sera voté le 20 mars, car les dotations ne sont pas encore notifiées.

Enumération des grandes lignes budgétaires :

Relevés topographiques,

Travaux mise en accessibilité des bâtiments + Maitrise d'œuvre,

Remplacement des fenêtres de la mairie,

Acquisition de terrains et travaux dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues,

Terrain aire de lavage,

Travaux au Club-House,

Matériel service technique,

Bâtiment SDEA,

Travaux rue du Moulin

Aménagement du cimetière.

Etude relative à la ferme KRAUTH

M. Le Maire donne la parole aux élus pour formuler leur demande :

Mme Christine HEITZ demande si l'on prévoit de lancer une étude concernant le bâtiment du SDEA. M. le Maire précise que ce bâtiment est déjà fonctionnel et ne nécessitera que quelques travaux pour son utilisation en atelier municipal.

M. Jean-Luc GWISS pose la question de la création d'une salle de fête, sujet évoqué à plusieurs reprises lors des réunions du Conseil. M. le Maire explique que ce projet est soumis à une implantation bien réfléchie, que cette construction doit être réalisée sur un terrain de surface assez importante et qu'à l'heure actuelle la Commune ne possède pas de terrain réellement approprié.

Mme Bernadette MATHERN relance le débat du terrain à côté de la pharmacie, M. le Maire informe les élus que lui-même et M. Alain BIETH ont été reçus par le Conseil Général. Le Conseil Général est dans l'obligation de garder le terrain pour garantir un franchissement de la voie ferrée. Le Conseil Général a rappelé les différentes propositions antérieures et en l'occurrence une des trois propositions consistait à créer un rond point en venant de Schwindratzheim qui redescendrait sur la rue du Moulin au niveau de la dernière habitation.

M. le Maire a demandé que cette proposition soit réexaminée, sachant que les études de flores et faunes durent en général entre 4 et 5 ans.

Mme Christine HEITZ demande s' il pouvait être envisagé de créer un parking. M. le Maire précise que n'étant pas propriétaire du terrain, il n'est pas envisageable de créer un parking.

M. le Maire demande à l'assemblée qu'une réflexion soit menée sur les points prioritaires d'investissement que les élus souhaitent concrétiser en 2012 de les annoncer pour la prochaine réunion de la commission des finances et de réfléchir sur le maintien ou éventuellement l'augmentation des taux des taxes.

9. Consultation en vue de l'extension de la circonscription du Port Strasbourg au territoire du Bas-Rhin.

Les élus sont amenés à donner leur avis pour l'extension de la circonscription portuaire du Bas-Rhin (Port Autonome de Strasbourg).

Le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg (PAS) a adopté lors de sa séance du 21 octobre 2011 son engagement dans une procédure d'extension de sa circonscription à tout le Bas-Rhin. Les collectivités concernées disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis. Aujourd'hui sa délimitation discontinue à la parcelle près, forme des enclaves sur beaucoup de bans communaux (Lauterbourg, Strasbourg, Markolsheim, etc...). Cette situation s'avère plus fragile juridiquement qu'un périmètre d'intervention qui suivrait un découpage territorial bien établi, comme celui d'un département ou d'une région.

L'extension de la circonscription ne préjudicie en rien aux droits actuels et futur la la Commune de Mommenheim.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'extension de la circonscription du Port Autonome de Strasbourg de sa circonscription à tout le Bas-Rhin.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. RD 421-présentation des résultats de l'étude acoustique.

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente aux élus les résultats de l'étude acoustique réalisée par le CETE de l'Est : Laboratoire des Ponts et Chaussées de Strasbourg. M. le Maire indique que ce rapport est disponible et consultable en Mairie.

Les données acoustiques et celles relatives au trafic ont été mises en parallèle dans les résultats de cette étude.

Le point de mesure a été réalisé sur le balcon de la maison sise au numéro 63, de la rue du Général Leclerc c'est-à-dire un endroit de passage de la RD 421 a priori assez exposé.

Le Maire rappelle les 2 types d'indicateurs utilisés par la réglementation française depuis 1992 : LAeq (6h-22h) et LAeq (22h-6h),

entre 22h et 6h : 60 db (et 55 dB pour les logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée) En moyenne sur 3 jours, les résultats sont : 71 dB en journée et 64 dB la nuit.

Aussi, il y a en moyenne 5 dB de plus ce qui correspond à un doublement du niveau sonore. En observant les mesures sur 1h, entre 17h et 18h, on constate régulièrement des pics à 80 dB. La nuit, il y a un bruit de fond de 40 dB. Par contre toutes les 5 minutes il y a 2 fois des pointes à 75 ou 80 dB. Jour après jour les résultats sont identiques et répétitifs.

Il présente les comptages de trafic synthétisés :

Rappel des résultats 2010 23, rue du Général de Gaulle

Moyenne 3 jours	Véhicules légers	Poids Lourds	Tous véhicules	% des Poids Lourds
Total 24h	12 983	1 240	14 223	8,7
6h-22h	12 017	1 161	13 179	8,8
22h-6h	965	79	1 044	7,6

Résultat 2011 63, rue du Général Leclerc

Le Maire présente les seuils réglementaires des niveaux sonores et précise que pour la présente étude les références sont les suivantes :

Moyenne 3 jours	Véhicules légers	Poids Lourds	Tous véhicules	% des Poids Lourds
Total 24h	13025	944	13969	6,8
6h-22h	12 081	880	12961	6,8
22h-6h	945	64	1 008	6,3

entre 6h et 22h : 71.4 Niveau sonore en dB(A)

entre 22h et 6h : 63.9 Niveau sonore en dB(A)

Les mesures révèlent des niveaux de bruit atteignant 71dB(A) de jour et 64dB(A) de nuit selon les indicateurs utilisés par la réglementation française.

La comparaison avec les résultats 2010 ne montre pas d'évolution significative. En effet, malgré l'interdiction PL, il subsiste un trafic significatif de poids lourds (environ 950) par jour.

Pour les indicateurs de bruit issus de la directive européenne 2002/49/CE, les niveaux sonores atteignent 70dB(A) pour le Lden et 61 dB(A) pour le Lnight.

Les directives européennes sur le bruit 2002/49/CE ont mis en place une obligation de cartographie du bruit pour les infrastructures de transports, en ce qui concerne les infrastructures routières seules celles supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an.

Avec un trafic inférieur à 15 000 véhicules par jour, la RD 421 n'a pas été concernée dans la première phase de cartographie. Elle sera prise en compte dans la prochaine série de cartes à l'horizon 2012.

La nouvelle réglementation de la circulaire du 25 mai 2004, portant sur les voies nouvelles ou transformation significative de voies existantes, qui applique d'autres mesures de références révélerait que les niveaux sonores avec les seuils indiqués seraient représentatifs d'un point noir bruit pour les deux indicateurs LAeq jour (6h-22h) et Lden.

Cette réglementation ne s'applique pas à la Commune de Mommenheim qui est encore concernée par l'arrêté du 5 mai 1995. Les mesures ont été réalisées en référence à la norme NF S 31-085 de novembre 2002 « Caractérisation et mesurage du bruit dû au trafic routier ».

Compte tenu de ces résultats, Monsieur le Maire, propose d'en référer à M. le Préfet, considérant que ce constat n'est de loin pas satisfaisant et que ces nuisances ne sont de surcroît PAS supportables pour les habitants de la Commune. M. le Maire souhaite associer les Communes voisines à cette démarche.

11. SCOTERS-Retrait de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett.

Le syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, nous a transmis la délibération en date du 23 juin 2011 par laquelle le comité syndical donne un avis favorable au départ de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett pour intégrer le périmètre du SCOT de la bande rhénane nord.

Les membres du SCOTERS disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce retrait. A défaut de délibération dans ce délai, la décision serait réputée défavorable.

Le SCOTERS s'étant prononcé favorablement quant à cette demande de retrait, il est également proposé d'émettre un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au départ de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett du SCOTERS pour intégrer le périmètre du SCOT de la bande rhénane nord.

La délibération est approuvée à l'unanimité

12. Travaux d'assainissement de la rue du Moulin : Convention de fonds de concours-Avenant n° 1.

Le Maire rappelle que lors des réunions du Conseil Municipal des 12 juillet et 11 septembre 2011, les membres du conseil avaient accepté des fonds de concours dans le cadre des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif en remplacement des installations individuelles.

Le Maire informe les élus que les subventions obtenues pour ces travaux sont plus conséquentes que prévues, et qu'il y a lieu de réduire le montant des fonds de concours:

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les offres de concours suivantes pour les travaux de création du réseau d'assainissement dans la zone située entre les 2 barrières SNCF de la rue du Moulin :

- par le Comptoir agricole d'un montant de 15 000 €
- par Mme Edwige MATHERN d'un montant de 2 500 €
- par Mme Madeleine JUNG d'un montant de 2 500 €,
- par M. Ernest WAGNER d'un montant de 2 500 €,
- par Mme et M. Raymond MAIRE d'un montant de 2 500 €
- par Mme et M. Marc JUNG d'un montant de 2 500 €,
- par Mme Anne Marie JUNG d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Maire à accepter ces offres de concours.

La délibération est approuvée à l'unanimité

13. Recrutement de contrats d'Accompagnement à l'emploi.

Le Maire informe l'assemblée que le contrat d'accompagnement à l'emploi de M. BURG Arnaud arrive à échéance le 13 mars prochain.

Malgré la volonté de la Commune de reconduire ce contrat auprès de la Mission Locale d'Alsace du Nord, il s'avère qu'il ne correspond pas aux critères de prolongation requis.

M. BURG Arnaud a effectué 12 semaines de mission en immersion auprès de la menuiserie KL GLASS de KIENHEIM tout au long de l'année écoulée et a priori il lui sera très certainement proposé un contrat d'apprentissage dans cette entreprise.

Le Maire rappelle également, que le Conseil Général propose de recruter plusieurs personnes Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **AUTORISE** le Maire à lancer les démarches de recrutement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi afin de compléter l'effectif du service espaces verts et du service technique communal.

► **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'emploi.

La délibération est approuvée à l'unanimité

14. Choix du prestataire relatif à la protection contre les effets indirects de la foudre.

Le Maire informe l'assemblée que suite au rapport de vérifications du système de protection de la foudre, mission effectuée le 6 janvier 2012, mentionnant que les parafoudres ne sont plus conformes à la norme NFC 15 100 applicable depuis le 31 mai 2003, nous avons sollicité deux entreprises pour obtenir une offre de prix pour le remplacement de deux parafoudres.

L'entreprise Electricité REMOND de Wingersheim propose un parafoudre primaire de type 1 de 25Ka et un parafoudre secondaire de type 2 de 40kA pour un montant de 1 164,90€ TTC et la Société PROTIBAT SAS de Mundolsheim présente un devis d'un montant de 1 907,62€ TTC pour un parafoudre primaire de type 1 de 12.5kA et un parafoudre secondaire type 2 de 40kA.

M. Jeannot KLEIN informe l'assemblée que la société réalisant ces travaux doit obligatoirement détenir une accréditation l'autorisant à réaliser ce type de travaux.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **RETIENT** l'offre des Etablissements Electricité REMOND de Wingersheim proposant un parafoudre primaire de type 1 de 25Ka et un parafoudre secondaire de type 2 de 40kA pour un montant de 1 164,90€ TTC sous condition que les Ets REMOND aient l'accréditation pour réaliser ce type de travaux.

► **AUTORISE** le Maire à procéder au remplacement de ces installations.

► **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2012.

La délibération est approuvée à l'unanimité

15. Informations sur la création d'une AFUA.

Le Maire mentionne que la Commune a été informée que le projet d'A.F.U.A. dénommée « Les Coteaux Fleuris » à Mommenheim va être soumis à une enquête publique en Mairie du 27 février au 18 mars 2012 pendant les jours et heures habituels d'ouverture de bureaux. Mme MILANI Nicole est désignée en tant que commissaire enquêteur.

Par ailleurs une Assemblée générale est prévue le 27 juin à 14h à la Mairie de Mommenheim. La Commune de Mommenheim, est concernée par une parcelle de 7 ares 57, la superficie totale du projet est de 197,37 ares.

M. le Préfet demande que la Commune se positionne par le biais d'un vote en Conseil Municipal ou lors du vote à l'Assemblée Générale, sur son consentement ou son refus à concourir à cette association.

M. le Maire demande aux conseillers si la Commune souhaite participer à ce projet, auquel cas, il faudrait porter le montage du dossier, son financement et la tenue des réunions.

La Commune peut également proposer ce terrain à la vente. M. le Maire propose avant toute décision et positionnement, de se renseigner sur la valeur de ce terrain auprès des services des domaines.

Ce point sera soumis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

16. Divers.

Planning électoral :

M. le Maire propose le planning de tenue du bureau de vote lors des scrutins du 22 avril et 6 mai 2012.

Carte scolaire :

M. le Maire fait part de la visite de l'inspecteur d'Académie nous annonçant la fermeture de classe à l'école primaire. Le seuil de clôture de classe est fixé à 104 élèves et nous comptabilisons 94 élèves en inscription prévisionnelle pour la rentrée prochaine. Ce sujet sera débattu lors du prochain Conseil de Classe le 13 mars à 18h.

E Friejhohr fer unseri sprochen:

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER lance un appel de volontariat auprès des conseillers pour la préparation et le rangement de la salle.

Sécurité routière :

Mme Christine HEITZ demande quelles sont les conditions requises pour la mise en place d'une zone bleue.

M. le Maire répond que la condition essentielle à cette réglementation de stationnement serait d'avoir recours à des agents verbalisateurs, car sans cela la zone bleue ne serait pas respectée.

Dates à retenir :

Commission Travaux élargie :

Une réunion concernant le dossier d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite se tiendra le 28 février 2012 à 19h30.

Commission Finances :

Les membres de la Commission des Finances se réuniront le 13 mars en lieu et place du Conseil Municipal.

Séance du Conseil Municipal :

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera reportée au 20 mars 2012.

Osterpütz :

M. le Maire rappelle qu'une invitation de participation sera adressée aux conseillers dans le cadre du nettoyage programmé le 24 mars prochain.

Commission Cimetière :

La réunion annulée le 9 février est reportée au 12 mars prochain.

Commission Sécurité :

M. Arnaud GLASSER fixe la prochaine réunion au 2 avril à 18h à la Mairie.

Amicale des Donneurs de Sang :

M. Maurice SCHERER informe que l'amicale des donneurs de sang prévoit une réception pour la remise des diplômes aux 120 médaillés le 23 mars. Les Conseillers Municipaux sont conviés à cette réception.

OMS :

M. Jeannot KLEIN rappelle que l'OMS se réunira pour son Assemblée Générale le 19 mars à 19h30 au Club-House de l'USM.

Maisons fleuries :

M. Joseph KUHN rappelle que la réception des lauréats du concours maisons fleuries se tiendra le 9 mars à 20h en Mairie.

Protection Civile :

La prochaine réunion de l'Association Protection Civile se tiendra à la Synagogue le 12 mars à 20h.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22H00.

Mommenheim, le 21 mars 2012

Le Maire

M. Francis WOLF